

SÉNAT

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION

ET

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 20 juillet 1961.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1) *sur le projet de loi, MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d'Outre-Mer,*

Par M. Modeste ZUSSY,

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 22 juillet 1961. (Compte rendu intégral de la 1^{re} séance du Sénat du 21 juillet 1961, page 986, 2^e colonne.)

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Raymond Bonnefous, *président* ; Pierre de La Gontrie, Marcel Prélot, Marcel Champeix, *vice-présidents* ; Gabriel Montpied, Etienne Rabouin, Georges Boulanger, *secrétaires* ; Abel-Durand, Youssef Achour, Paul Baratgin, Salah Benacer, Robert Bouvard, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, Louis Courroy, Jacques Delalande, Emile Dubois, Pierre Fastinger, André Fosset, Jean Geoffroy, Emile Hugues, Léon Jozeau-Marigné, Paul-Jacques Kalb, Waldeck L'Huillier, Pierre Marclhacy, Marcel Molle, Léopold Morel, Louis Namy, Jean Nayrou, Paul Ribeyre, Jean-Paul de Rocca Serra, Abdelkrim Sadi, Fernand Verdeille, Jean-Louis Vigier, Modeste Zussy.

Voir les numéros :

Sénat : 103, 186 et in-8° 78 (1960-1961)
325 (1960-1961).

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1207, 1312 et in-8° 279.